

La ministre de la Culture,

Françoise Nyssen a présenté devant les députés ses priorités pour 2018 : sur la base d'un budget conforté, elle précise les objectifs d'une « politique culturelle de proximité »

Dans le cadre d'une audition à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 2018, mardi 7 novembre, Françoise Nyssen a rappelé que l'effort de l'État en faveur de la culture serait non seulement préservé en 2018 – conformément à l'engagement de campagne du Président de la République – mais conforté par rapport à 2017 (10 Mds €).

Elle a présenté les projets prioritaires déployés l'année prochaine, au service d'une politique culturelle dite « de proximité ». Son ambition est de « rattraper toutes celles et ceux qui se sentent aujourd'hui sur le bord de la route » a-t-elle indiqué : les citoyens exclus des politiques culturelles, et plus largement ceux qui sont en situation d'exclusion économique, sociale, ou encore géographique.

Cette politique culturelle de proximité reposera sur un rééquilibrage du budget en faveur des territoires (860 M€ de crédits déconcentrés en 2018, en hausse de +6%) ; sur un nouveau cadre de contractualisation avec les collectivités territoriales ; et sur quatre relais privilégiés :

- 1- **L'école**, service public universel qui doit permettre à chaque enfant de se construire grâce à la pratique artistique et la lecture, dès le plus jeune âge.

La ministre a annoncé pour 2018 :

- La mobilisation de 3 M€ pour le développement des chorales à l'école avec l'objectif de passer de 1 établissement sur 4 doté d'une chorale aujourd'hui à 1 sur 2 à la rentrée de septembre 2018 ; et 100% dès l'année suivante ;
- La création d'une « Fête de la musique à l'école », dont la première édition aura lieu le 21 juin 2018 ;
- Le lancement d'une politique de jumelages visant 100% des établissements scolaires associés à un établissement culturel local (structures labellisées, lieux patrimoniaux, structures soutenues par les collectivités) à horizon 2022, pour favoriser les sorties et les activités culturelles.

La ministre a également précisé la **méthode de conception et le calendrier du Pass Culture**, qui prolongera cette politique pour la jeunesse : l'outil et le périmètre de l'offre seront co-construits avec les futurs usagers, à savoir les jeunes, et les différentes parties prenantes (partenaires, collectivités territoriales). La concertation sera lancée en décembre. Une première offre éditorialisée sera prête à la rentrée de septembre 2018.

- 2- **Les bibliothèques**, qui constituent le premier réseau culturel de proximité. Le ministère de la Culture les aidera à devenir des « maisons de service public culturel ».

La ministre a annoncé pour 2018 :

- Un objectif de transformation de 200 bibliothèques, soit 2 par départements, d'ici la fin 2018. Les DRAC seront à disposition des acteurs locaux pour accompagner les projets d'ouverture, que l'Etat accompagnera sur le plan financier (en cours d'évaluation par le biais d'une mission d'inspection).
- 3- **Le patrimoine**, ressource culturelle répartie sur l'ensemble du territoire.

La ministre a annoncé qu'elle présenterait sa stratégie pluriannuelle pour le patrimoine le vendredi 17 novembre.

Elle a par ailleurs confirmé pour 2018 : le renforcement des moyens d'entretien et de restauration (+5%, 326 M€), avec une priorité donnée aux petites communes (nouveau fonds de 15 M€ spécifique, essentiellement pour les communes de moins de 2 000 habitants) ; le renforcement des moyens dédiés à la revitalisation des centres anciens et des sites patrimoniaux remarquables (9M€).

- 4- **Les artistes et les créateurs**, qui sont l'essence de la vie culturelle et les plus à même d'atteindre tous les publics, sur tout le territoire.

La ministre a annoncé :

- Le renforcement des moyens en direction : des projets artistiques qui vont aux devants des publics éloignés des politiques culturelles – grâce à des itinérances, des résidences rurales, des expositions hors-les-murs (3 M€) ; de l'ouverture accrue des structures labellisées, notamment pendant les vacances scolaires, pour favoriser la rencontre entre les artistes et les plus jeunes (3 M€).
- La compensation de la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs : le principe est acquis, et la solution technique retenue sera précisée rapidement ;
- La remise prochaine du rapport de Roch-Olivier Maistre sur la « Maison commune de la musique » ;
- Le renforcement durable du soutien du ministère de la Culture à la promotion de la musique française à l'international : la hausse de sa contribution au Bureau Export de la musique en 2018 sera poursuivie les années suivantes.